

Grand Paris : pour une métropole des liens

[Jean-Marc Offner](#) / Directeur général de l'a-urba (agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine) Le 21/12 à 16:10

La petite fabrique des territoires institutionnels a tourné à plein régime ces dernières années. Les uns demandent une pause, d'autres rêvent toujours au grand soir. Né sous les plus mauvais auspices, le "Grand Paris" est dans le collimateur présidentiel. Suggestions pour un nécessaire aggiornamento !

"Gare à l'anachronisme", écrivions-nous dans *les Échos* du 18 janvier 2008 à propos des projets parisiano-franciliens de l'époque. Dix ans plus tard, cela n'a pas loupé ! L'actuelle Métropole du Grand Paris fait dans la nostalgie géographique du feu département de la Seine, sans rien régler des ambitions d'une gouvernance métropolitaine.

Que se joue-t-il dans un processus de métropolisation ? Un double mouvement de concentration nationale et de dilatation régionale, oui. Mais ces mutations spatiales ne dessinent pas juste une agglomération en plus grand, une taille au-dessus. C'est un vrai changement de nature du système urbain qui s'opère : une mise en réseau des territoires *urbi et orbi*, qui donne la part belle aux flux, aux circulations, aux échanges.

Oublions donc les logiques périmétriques. L'enjeu n'est pas de choisir une zone, la plus dense ou la plus vaste ou la plus identitaire... C'est d'inventer un acteur en charge du pilotage et de la régulation de tout ce qui fait lien. Cette mission cardinale reste sous-investie par les pouvoirs publics, plus à l'aise avec la sédentarité que le mouvement.

Traditionnellement, les gouvernements locaux s'occupent du foncier, de l'occupation du sol. Et nos schémas de planification s'échinent à répartir des droits à construire dans les parcelles du cadastre. Cette vision de l'urbanisme est obsolète, parce qu'elle se focalise sur les stocks et l'immobilier, oubliant les flux et les mobilités.

Donnons alors toute leur place à ces questions essentielles des fonctionnements métropolitains. Et ne confions pas ces compétences aux institutions en charge des sols et des stocks, qui ont vite fait de phagocyter les autres domaines de l'action publique. C'est d'ailleurs souvent ce qui se passe dans les métropoles de province.

La région parisienne a une chance : la compétence des transports collectifs est affectée à une autorité spécifique. En poursuivant cette orientation, les missions de l'instance métropolitaine s'esquissent : la mobilité (pas seulement les transports publics, mais aussi les voiries principales et leur exploitation, pour favoriser l'usage d'une voiture devenue collective et régulée) ; la logistique, chaque jour plus indispensable à l'organisation économique et sociale de nos villes ; les grands services en réseau (eau, énergie) ; le numérique ; les trames vertes et

bleues, paysagères et écologiques ; les métabolismes des ressources naturelles et des économies circulaires.

La division du travail s'organise. À l'instance métropolitaine ce qui fait lien. Aux autres (ville de Paris, intercommunalités) ce qui fait lieu : l'aménagement, le droit du sol, etc. Cette institution métropolitaine ? Pourquoi pas la Région, qui détient déjà certaines de ces compétences, si elle sait se saisir techniquement et politiquement de ces manières inédites de comprendre et concevoir les dynamiques territoriales. Cette solution a en outre le bon goût de ne pas densifier encore le paysage institutionnel.

L'articulation entre lieux et liens ? Elle impliquera naturellement conversation et coopération, plus faciles à tenir que lorsqu'on se dispute des champs d'intervention. Elle se fera dans un dialogue entre institutions politiquement responsables (mieux que dans les boîtes noires des organisations bureaucratiques) ; dans les interactions entre documents de planification (avec un Schéma repensé à la région-métropole et des Plans locaux d'urbanisme aux communes-intercommunalités) ; dans des maîtrises d'ouvrage partenariales pour les projets d'interface (gares, infrastructures routières, grands équipements...).

Rêverie intellectuelle ? À y regarder de près, un exemple concret fonctionne non loin : Londres, avec ces boroughs (districts), patrons de la planification urbaine, des services de proximité ; et le Grand Londres, en charge du développement économique et des transports, thématique suffisamment stratégique pour qu'un Maire légitimé par son élection au suffrage direct et sa posture de porte-parole puisse se saisir aussi de la mobilité et des espaces publics, de l'environnement et de l'énergie. Contexte juridique, modes de relation, fiscalité différents. Mais la division du travail est bien du même ordre que celle ici proposée.

Le "nouveau monde" urbain a moins besoin de nouvelles institutions que de regards neufs sur les territoires et d'outils originaux pour agir collectivement. Encore un effort, Monsieur le Président !

Jean-Marc Offner

Directeur général de l'a-urba (agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine)
Président de l'École urbaine de Sciences Po

En savoir plus sur <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-177475-grand-paris-pour-une-metropole-des-liens-2140387.php#IHR8HCwrFdCtJbhs.99>